

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 40 (2003)  
**Heft:** 1548

**Artikel:** Droit des sociétés : la Suisse: pavillon de complaisance pour "patrons-voyous" ?  
**Autor:** Dépraz, Alex  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021244>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Suisse : pavillon de complaisance pour «patrons-voyous»?

**Des entreprises étrangères controversées ont leurs sièges en Suisse. Elles profitent des lacunes de la législation pour échapper à leurs responsabilités.**

**R**oselyne Bachelot, Secrétaire d'Etat française à l'environnement, les a qualifiés de «patrons-voyous». Ils dirigent des sociétés dont le siège est en Suisse. *Crown Resources AG*, établie à Zoug, a financé la cargaison du *Prestige* qui souille les côtes espagnoles et françaises; mais, cette société, devenue depuis *ERC Trading AG*, n'entend pas participer d'une quelconque manière aux travaux de nettoyage. *Glencore International AG*, également basée dans le canton de Zoug, est actionnaire à 33 % de *Metaleurop*, qui a récemment fermé son usine de retraitement de métaux dans le Pas-de-Calais. A court de liquidités, *Metaleurop* ne peut ni verser d'indemnités aux 830 employés licenciés ni assurer la dépollution du site de l'usine, extrêmement coûteuse. Dans un cas comme dans l'autre, les sociétés suisses nient leur responsabilité. C'est certainement l'Etat français qui interviendra pour payer les pots cassés; d'où la colère de sa représentante.

Les questions juridiques soulevées par ces affaires sont complexes et les réponses peuvent varier suivant la législation applicable. Il n'en reste

pas moins que ces affaires laissent la désagréable impression que certaines sociétés peu recommandables viennent «s'abriter» en Suisse.

## La législation suisse est lacunaire

Le fait que les deux sociétés mises en cause ont leur siège dans un canton réputé pour la douceur de ses taux d'imposition ne doit bien sûr rien au hasard. De très nombreuses *holdings*, soit des sociétés purement financières dont l'actif est constitué d'actions de sociétés filiales, ont d'ailleurs leur siège dans le canton de Zoug.

Le choix de la Suisse est peut-être aussi dicté par d'autres considérations. La construction juridique de la *holding* est un moyen de répartir les responsabilités et les risques; un groupe peut facilement abandonner les activités risquées à une filiale et la laisser tomber en faillite lorsque celle-ci se trouve en difficultés. Puisqu'elle est juridiquement distincte de sa filiale, la société-mère ne sera en principe pas tenue pour responsable. Cela peut conduire à des résultats choquants qu'il est nécessaire de corriger. Le droit suisse

reste toutefois particulièrement lacunaire en ce qui concerne la législation sur les groupes de sociétés. Certes, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la société-mère peut être rendue responsable du dommage causé aux créanciers et aux actionnaires de filiales à certaines conditions. Celles-ci mériteraient toutefois d'être précisées et harmonisées avec les réglementations des pays de l'Union européenne. D'ailleurs, une motion du groupe socialiste visant à aménager le droit des groupes de sociétés dans ce sens a été dé-

posée à fin 2001; mais cette proposition, combattue par un certain Peter Hess (PDC/ZG), n'a pas encore été traitée par le Conseil national.

Politiquement, il devient urgent de se poser la question d'une réforme législative. Le prix à payer pour la responsabilité des groupes de sociétés qui ont leur siège en Suisse pourrait se révéler énorme. Que l'on pense aux mille tourments que la Suisse doit affronter en raison des engagements inconsidérés et non tenus de *SAir Group* en Belgique et en France. *ad*

## Tour de Suisse

Voici des chiffres relevés lors de la conférence de presse de *Novartis*. En 2002, la société *PricewaterhouseCoopers* a encaissé 18,5 millions de francs pour la révision comptable et 50 millions pour d'autres conseils.

Divers groupements pacifistes, dont le *Groupe pour une Suisse sans armée*, ont lancé un journal intitulé *Kein Krieg* (Pas de guerre) qui est joint entre autres, à l'hebdomadaire *WoZ*. Un site internet a aussi été créé avec l'adresse : [www.keinkrieg.ch](http://www.keinkrieg.ch).

Vingt laiteries productrices de fromage de l'Emmental se sont associées pour exporter leur production que l'entreprise *Emmi* ne veut plus acquérir. Elles ont choisi un nom français pour leur projet : *PFS = Producteurs de Fromage Suisse*.

La crise économique est une réalité à voir en face. L'hebdomadaire de Migros *Der Brückenbauer* relevait dernièrement que la mise au concours de vingt nouveaux emplois pour le quotidien *Zürich-Express* avait provoqué mille postulations. *cfp*